



MÉDECIN PÉDIATRE OU GÉNÉRALISTE AVEC COMPÉTENCES EN PÉDIATRIE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE VILLE-EVRARD

202 Avenue Jean Jaurès
93330 NEUILLY SUR MARNE
Standard téléphonique : 01 43 09 30 30



ACCÈS au site

En transport :

- RER A station Neuilly plaisance – bus 113
- RER E station Chelles – bus 113

LES CONTACTS :

- Chef du pôle cristales
Dr Wanda YEKLEF
w.yeklef@epsve.fr
01 43 09 30 33
- Responsable des Ressources
Humaines Médicales
Yvan FLEUREAU
y.fleureau@epsve.fr
01 43 09 32 11

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement dessert 34 communes du département de la Seine-Saint-Denis. Son offre de soins est organisée selon un découpage territorial par secteur. Sur chaque secteur existe au moins une structure de consultations (centre médico-psychologique) et une structure alternative à l'hospitalisation temps complet qui peut-être un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel et/ou un hôpital de jour. Pour la prise en charge des urgences, les patients sont orientés vers des centres d'accueil et de crise ou bien les services d'urgence des hôpitaux généraux. Pour les hospitalisations temps complet, l'établissement dispose de 4 sites. Enfin quelques secteurs proposent sur leurs territoires d'autres modes de prises en charge comme des appartements thérapeutiques, un centre de cure ambulatoire, des hospitalisations à domicile. L'établissement gère également une maison d'accueil spécialisée (M.A.S.) «le Mas de L'Isle» structure médico-sociale pour adultes handicapés et deux écoles : un institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et une école de cadres de santé (IFCS).

Responsable de pôle / secteur : Dr Aoun
Directrice de la crèche : Mme Penny Mortier

Crèche hospitalière de 114 berceaux /conventionnement CAF

La crèche hospitalière de l'EPS de Ville Evrard répond aux exigences du décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Elle est située à Neuilly sur Marne.

L'établissement dispose d'un agrément pour 60 berceaux et 54 lits. Elle accueille des enfants de 3 à 24 mois pour la petite et la moyenne section, jusqu'à 36, voire 42 mois pour la grande section. La crèche est composée de 2 bâtiments séparés par un jardin commun.

Les services proposés par la crèche participent à l'activité de l'EPS de Ville Evrard en accueillant les enfants des agents qui en font la demande, Ces services s'adressent à l'ensemble du personnel des différentes unités de l'établissement, dans la limite du nombre de places autorisées





IDENTIFICATION DU POSTE

Position dans la structure : Autorité hiérarchique et fonctionnelle : Dr Wanda YEKLEF chef du pôle Cristales Liaisons fonctionnelles : Isabelle Penny Mortier directrice de la crèche	Horaire de travail : ½ journée par semaine Description synthétique du poste : Poste de praticien attaché
---	---

MISSIONS DU POSTE ET COMPETENCES REQUISES

Activités :

- Garant de la sécurité des enfants au sein de la structure.
- Veille à l'intégration des enfants qui doivent être admis la crèche. La visite d'admission et l'analyse du calendrier vaccinal de l'enfant lui permet de déclarer si celui-ci est apte à la vie en collectivité. Il s'assure que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans la structure
- Définit les protocoles d'actions à mettre en œuvre dans les situations d'urgence et organise les conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence. Il assure le renouvellement annuel des protocoles de la crèche et forme le personnel aux gestes d'urgence.
- S'assure du suivi médical, staturo-pondéral et évalue l'évolution sur le plan du développement moteur et affectif de tous les enfants de la crèche.
- Veille à l'intégration des enfants présentant un handicap, une affection chronique ou tout problème nécessitant un traitement ou une attention particulière, et le cas échéant, met en place un projet d'accueil individualisé qui sera suivi par les professionnels de la structure,
- Veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générales et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse, d'épidémie ou autres situations dangereuses pour la santé. En cas de maladie contagieuse, c'est le pédiatre qui décide des mesures de protection.
- Assure, en collaboration avec la directrice et l'adjointe, des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des familles et du personnel.

Qualifications :

Diplômes : **Doctorat en médecine spécialité pédiatrie ou médecine générale (expérience en pédiatrie)**

